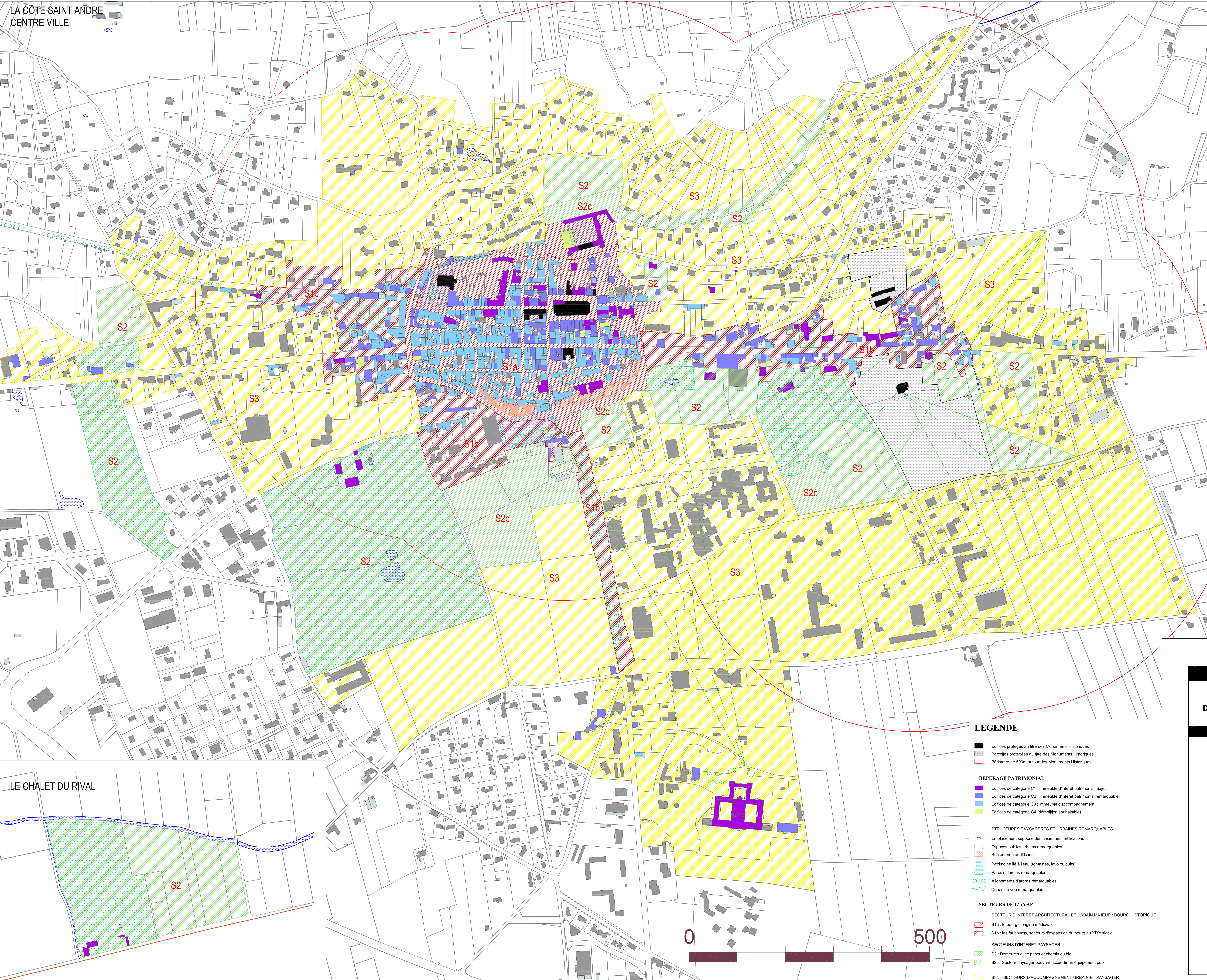
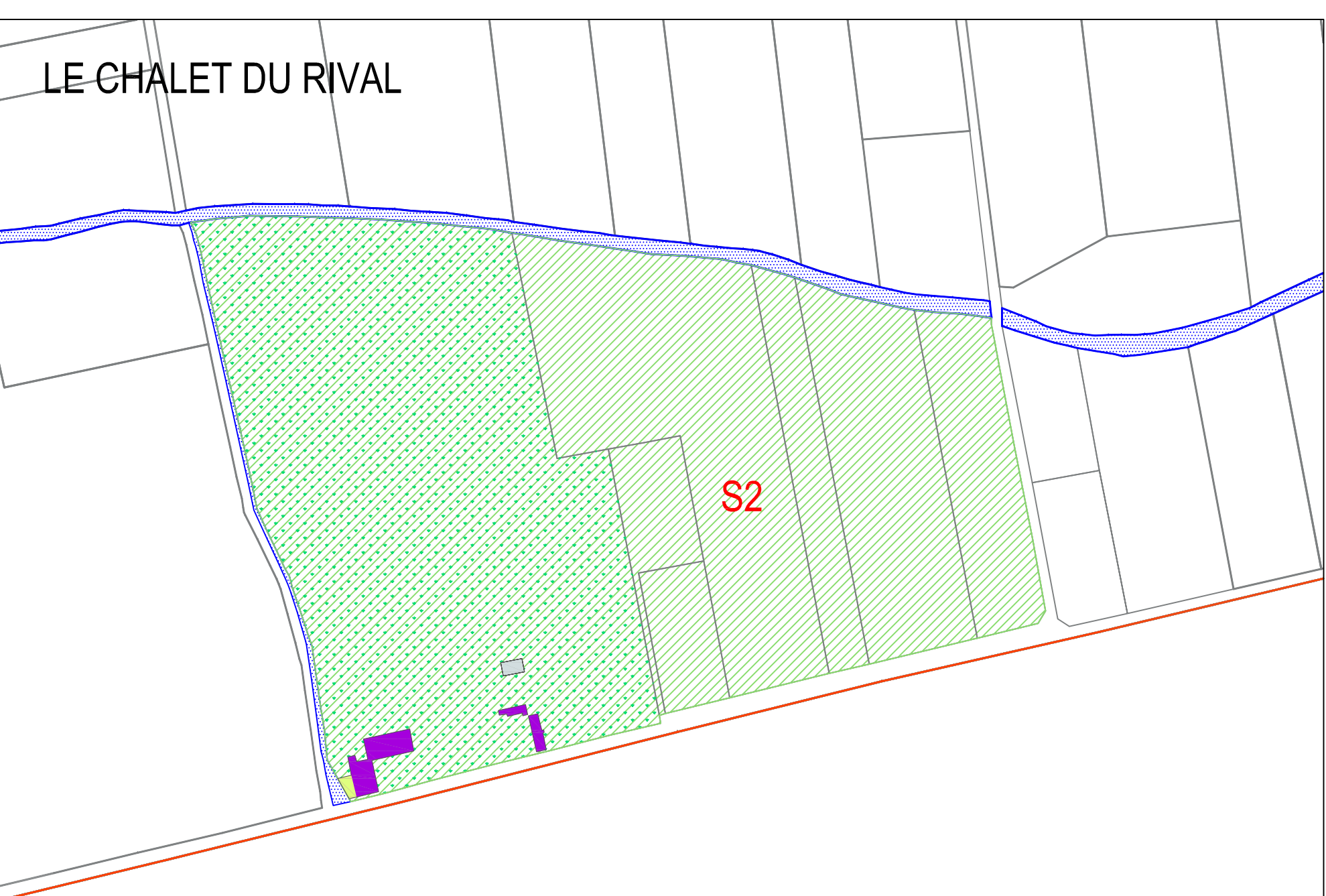
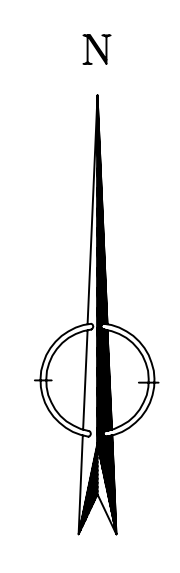
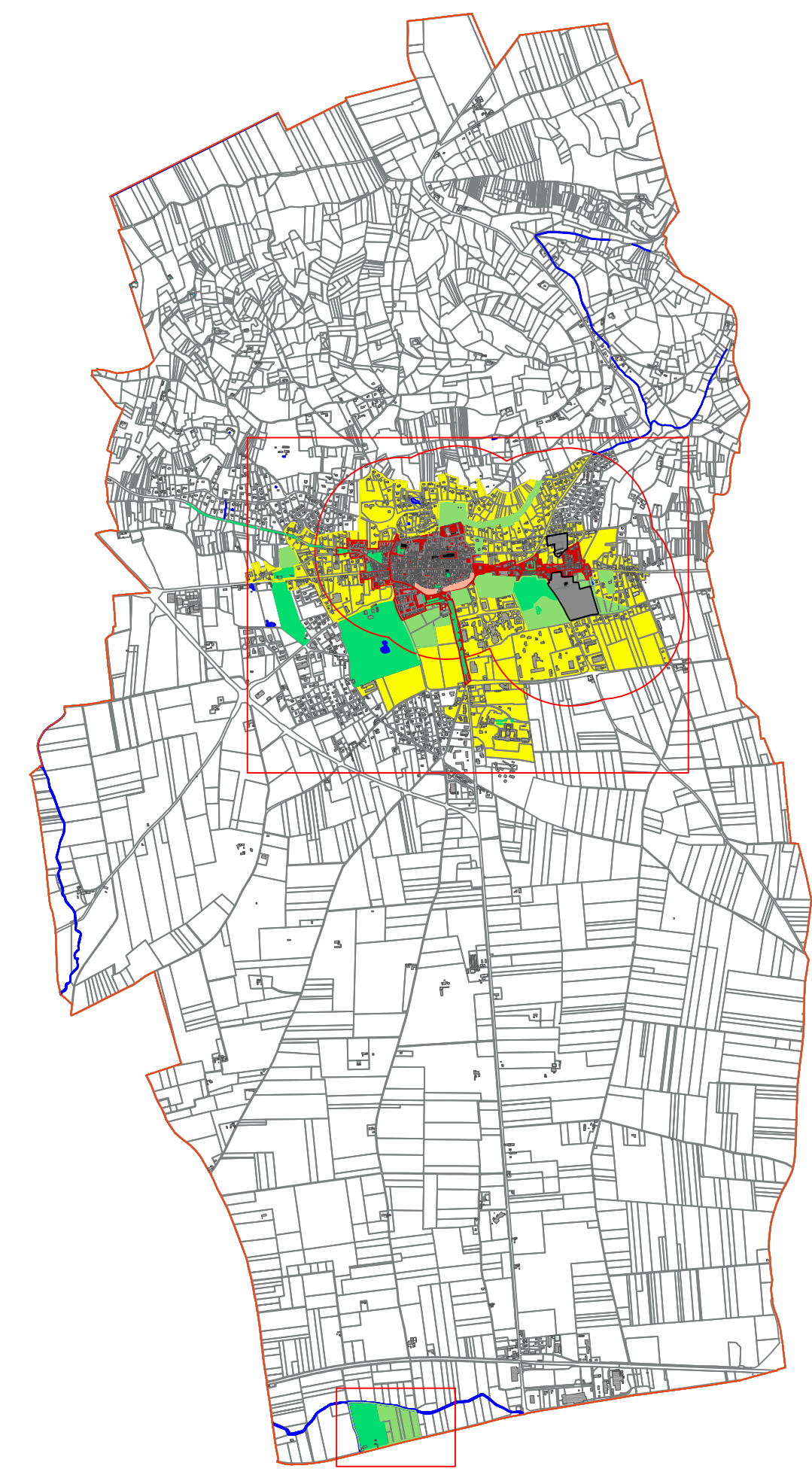




LEGENDE

- Edifices protégés au titre des Monuments Historiques
 - Parcelles protégées au titre des Monuments Historiques
 - Périmètre de 500m autour des Monuments Historiques
- REPERAGE PATRIMONIAL
- Edifices de catégorie C1 : immeuble d'intérêt patrimonial majeur
 - Edifices de catégorie C2 : immeuble d'intérêt patrimonial remarquable
 - Edifices de catégorie C3 : immeuble d'accompagnement
 - Edifices de catégorie C4 (démolition souhaitable)
- STRUCTURES PAYSAGÈRES ET URBAINES REMARQUABLES
- Emplacement supposé des anciennes fortifications
 - Espaces publics urbains remarquables
 - Secteur non aedificandi
 - ⦿ Patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits)
 - ⦿ Parcs et jardins remarquables
 - ⦿ Alignements d'arbres remarquables
 - ⦿ Cônes de vue remarquables
- SECTEURS DE L'AVAP
- SECTEUR D'INTERET ARCHITECTURAL ET URBAIN MAJEUR : BOURG HISTORIQUE
- ▨ S1a : le bourg d'origine médiévale
 - ▨ S1b : les faubourgs, secteurs d'expansion du bourg au XIXe siècle
- SECTEURS D'INTERET PAYSAGER
- ▨ S2 : Demeures avec parcs et chemin du biel
 - ▨ S2c : Secteur paysager pouvant accueillir un équipement public
 - ▨ S3 : SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT URBAIN ET PAYSAGER

38 - ISERE - COMMUNE DE LA CÔTE-SAINT-ANDRE

AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

PLAN DE DELIMITATION
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR

REVISION N°1 (JANVIER 2017)

REPERAGE PATRIMONIAL

JANVIER 2017